

## **Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal**

**Du 20 novembre 2014**

Présents : Christian VERGNES, Maire, Anne-Laure ALBAGNAC, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Dominique CAVAROC, Michel COUFFIGNAL, Alain CROZES, Stéphanie CROZES, Cédric ENJALBERT, Patrick FRAYSSINHES, Marie-Laure FUGIT, Suzanne GINISTY, Patricia LAUR, David MAZARS, Catherine MOYSSET.

Absents excusés : Eric CARRARA, Bernadette CHAMBRETTI, Hélène GERAUD (pouvoir à C VERGNES), Eric LAGARDE.

Circulent une carte de remerciements de la famille de Catherine MOYSSET suite au décès de son papa et une carte de remerciements de Benoit et Hélène RIGAL.

M. le Maire adresse toutes ses félicitations à Patricia LAUR qui s'est mariée tout dernièrement.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) PLU : choix du bureau d'étude,
- 2) Bail 2<sup>e</sup> étage ancien presbytère de Magrin : modification,
- 3) Décisions modificatives,
- 4) Convention pour la maintenance du poste de relevage de la ZA de Montvert,
- 5) Personnel,
- 6) Transports scolaires : remboursement cartes,
- 7) Questions diverses.

### **1) Choix du bureau d'études révision PLU**

Quatre bureaux d'études ont répondu à la consultation : Cyrille BONNET, architecte à Rodez, Habitat et Développement 12 de Rodez, Rural Conseil de Villefranche de R. et Urbadoc de Toulouse.

Les offres ont été dépouillées et analysées : M. le Maire propose que la commission d'élus affectée à ce dossier se réunisse afin d'effectuer un choix conformément aux critères énoncés dans le cahier des charges.

M. le Maire indique que cette prestation pourra être subventionnée à hauteur de 50 % par l'Etat.

### **2) Bail 2<sup>e</sup> étage ancien presbytère de Magrin : modification**

Maxime TEYSSIE, locataire du 2<sup>ème</sup> étage de l'ancien presbytère de Magrin nous a sollicité pour modifier son bail afin d'y ajouter un co-locataire.

Le Conseil Municipal ne donne pas une suite favorable à sa demande.

### **3) Décisions modificatives**

Afin de pouvoir honorer certaines factures sur le budget général, il convient de modifier quelques comptes budgétaires :

- ajouter 150 euros à la subvention du Club de Quilles suite à une erreur de calcul, à prendre sur la ligne 6574 à répartir,
- programme réseau chaleur bois (n° 310) : ajouter 1 140 euros pour pouvoir payer le solde de l'étude d'Aveyron Energie Bois (on attend la réponse de cet organisme sur une éventuelle subvention pour l'étude juridique),
- équipement école (n° 504) : achat bancs, tables pour l'école de Magrin, des boules et une quille pour les activités péri scolaires : ajouter 2 343 euros,
- création d'un réseau pluvial à La Calquière pour 4 925 euros,
- salle des fêtes de Milhac (n° 501) : ajouter 4 108 euros pour les travaux d'abaissement du plafond,
- régularisation de l'actif pour 196 683.10 euros en recettes et en dépenses,
- aménagement de village de Magrin (n° 109) ajouter 5 390 euros (garde-corps non prévu, monument aux morts également) ; l'ensemble de ces dépenses seront financées sur des crédits non consommés de programmes ouverts en section d'investissement (SIG, mise en sécurité éclairage public).

Marc ANDRIEU signale qu'un petit triangle de terrain n'a pas été revêtu par COLAS (derrière chez RECH) : leur faire passer le message.

Concernant le budget du lotissement Les Chênes : basculer 24 500 euros du compte 6522 sur le compte 6045 pour pouvoir payer le solde des travaux (comprenant actualisation des prix et avenant).

L'ensemble de ces modifications sont validées par le Conseil Municipal.

### **4) Convention pour la maintenance du poste de relevage de la zone de Montvert**

Pour mémoire, toutes les eaux usées des bâtiments artisanaux de cette zone, situés sur la Commune de Calmont, passent par le poste de relevage via la station d'épuration de la zone de Montvert située sur la commune de Luc la Primaube. Cette convention a pour objet d'assurer la maintenance de ce poste par VEOLIA.

La proposition de VEOLIA s'élève à 1 326.00 euros HT/an (options non retenues car effectuées par les services techniques – astreintes – et par le Bureau Véritas pour ce

qui concerne le contrôle annuel en matière d'électricité) ; elle est conclue pour 2015 et 2016.

Le Conseil Municipal valide cette prestation.

## **5) Personnel**

- Les notations du personnel ont été effectuées sur 3 demi-journées ; M. le Maire en effectue un bilan, personne par personne.

M. le Maire propose, suite aux vœux de certains employés, la création de deux postes d'adjoints administratifs 1<sup>ère</sup> classe au 01/11/2015 ; d'un poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe au 01/01/2015 et d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au 01/10/2015. Le Conseil Municipal valide la création de ces postes, qui constituent un avancement normal dans la carrière des agents concernés.

- P. A. I. (projet accueil individualisé) : avons-nous et devons nous avoir tous les PAI en Mairie ? Patricia LAUR est chargée de se renseigner auprès de la PMI pour savoir si les pratiques actuelles sont conformes à la réglementation.

- Il est demandé d'effectuer en fin d'année un point sur les heures complémentaires induites du fait de la mise en place des rythmes scolaires à compter de la rentrée scolaire de septembre 2014.

- Le Tribunal de Grande Instance nous a mis à disposition un TIG pour 90 h de peine à effectuer.

## **6) Transport scolaire : remboursement de cartes**

M. le Maire propose de délibérer sur le remboursement d'une carte de transport scolaire prise en charge par la Commune (navette Magrin Ceignac) pour une famille qui a changé de domicile en cours d'année et qui ne bénéficie plus de ce service.

Le remboursement s'effectuera au trimestre ; il est admis également que la Commune pourra demander aux familles quittant la Commune de lui rembourser , au prorata des trimestres restants, la carte prise en charge par la Commune. Le Conseil Municipal valide ces dispositions de principe.

## **7) Questions diverses**

→ Compte-rendu de la réunion avec les habitants des villages de Ségonzac et de la Palousie pour le projet de transfert des biens de section à la Commune afin de régulariser des cessions de terrains prises sur ces biens de section.

La réunion regroupait environ 80 personnes. Deux personnes, une pour chaque secteur, se sont saisies du dossier règlementaire pour recueillir les signatures des

membres de la section et ont demandé un délai de 3 mois pour le ramener en Mairie mais il semblerait qu'une majorité ne soit pas favorable à ce transfert.

→ Compte-rendu des assemblées générales ou conseil d'école

Michel COUFFIGNAL a assisté à l'assemblée générale de l'école Marie Emilie : 99 enfants sont scolarisés à ce jour et 104 sont attendus en janvier, avec 4 classes.

Une classe découverte est programmée du 18 au 22 mai en Alsace.

A l'école « La Nauze », ce sont 110 enfants qui sont scolarisés (113 en janvier), sur 5 classes. Sont prévues une classe découverte à Toulouse (musée) et une classe découverte nature du 18 au 22 mai.

Il a été signalé que le transporteur n'arrivait pas à l'heure le matin à l'école de Magrin : faire un point avec lui.

Des abri-bus ont été demandés sur les deux sites.

A Ceignac, une liaison entre la classe de Mme DRUILHE et la salle de la BDP est souhaitée ; cette dernière salle pourrait devenir une salle informatique. Il est également demandé un équipement en tableau blanc interactif pour 2015.

A Magrin, il est demandé que la salle de motricité soit transformée en salle informatique et la construction d'une nouvelle salle de motricité.

M. COUFFIGNAL a pris note de menus travaux à réaliser : la liste sera transmise aux services techniques.

Anne-Laure ALBAGNAC fait part de la demande de Béatrice DELAGNES d'équiper la garderie de Magrin avec des jouets pour petits (lui faire passer un catalogue).

→ Compte-rendu de la C° petite enfance de la Communauté de Communes : Patricia LAUR indique que les questionnaires ont été dépouillés ; il en ressort un besoin d'accueil sans hébergement à Cassagnes, à Calmont/Ste Juliette ; la création d'un Relais d'Assistantes Maternelles sur la Communauté de Communes et enfin un local pour les assistantes maternelles qui se regroupent avec les enfants qu'elles accueillent.

L'idée de transférer la compétence « petite enfance à la Communauté de Communes sera évoquée lors d'une future réunion.

→ ERDF organise une réunion pour les correspondants « tempête » (Marc ANDRIEU et David MAZARS) le 10 décembre prochain à la CCI de Rodez.

→ Une réunion est organisée le 26/11 à la Selve, par la Charte Locale de Transmission des exploitations agricoles.

→ Les manifestations Ste Barbe à Rodez et à Cassagnes sont annoncées : M. VERGNES participera à celle de Rodez, Marc ANDRIEU à celle de Cassagnes.

→ Renforcement lignes électriques à Albespeyres et Prévinquières par la SDEL : cette dernière nous propose de profiter de son intervention pour changer des lampes d'éclairage public qui sont en très en mauvais état (7 à Prévinquières et 3 à Albespeyres), le tout pour 1 813.20 euros TTC. Avis favorable est donné par le Conseil Municipal.

→ Projet de renforcement des lignes basses tensions aux Tourelles de Magrin avec enfouissement de l'éclairage public et des lignes France Télécom : la participation de la Commune pour ce projet s'élève à 48 000 euros. Ces travaux vont débiter d'ici la fin de l'année et seront budgétisés sur l'exercice 2015.

→ Point sur les travaux en cours

- La SDEL a débuté l'enfouissement des réseaux à la Fontaine à Magrin.
- Le chantier de l'aire de co-voiturage au carrefour des Molinières débutera en décembre.
- Aménagement RD 603 : le projet a été retravaillé et le chiffrage est en cours. Confirmation a été donnée par le Département d'une enveloppe de 140 000 euros réservée à cet effet.

→ Exercice PPI SOBEGAL du jeudi 13 novembre : on attend le « débriffing ». D'ores et déjà, il faudra prévoir de remettre à jour le PCS en rajoutant les numéros de téléphone portable pour joindre les familles et le DICRIM pour modifier le périmètre de danger autour de la SOBEGAL.

→ M. le Maire indique qu'il a assisté en Préfecture à la remise de la médaille de bronze jeunesse et sports à Mme LASCOUX.

→ Rallye du Rouergue, samedi 11 juillet 2015 : les responsables de cette course ont été reçus en Mairie avec deux élus de Ste-Juliette pour évoquer le possible retour d'une spéciale sur les 2 communes.

Il convient de se positionner sur le principe d'un engagement de 2 500 euros par Commune. David MAZARS est chargé d'aller voir sur le terrain l'accès du village vers le Caussanel qui serait un point de rassemblement pour le public.

Une consultation sera lancée auprès des associations par mail pour savoir si elles sont favorables pour l'organisation de buvette sur les points de rassemblement.

Affaire à suivre et à rediscuter lors du prochain conseil municipal.

→ Intercommunalité : M. le Maire fait part aux élus d'une lettre de M. le Préfet aux présidents d'intercommunalité demandant de se regrouper d'ici un an.

Une réflexion est en cours avec les communautés de communes de Viaur Céor Lagast, du Réquistanais, du Pays Baraquevillois et du Naucellois.

Le dossier de demande de subvention à l'Europe, programme LEADER, a été déposé pour une enveloppe de 5 700 000 euros sur 2015 à 2020.

→ Personnel : Franck ANDRIEU s'occupe avec Patricia LAUR du cadeau de fin d'année qui sera remis après la manifestation des vœux le 10 janvier 2015 à Magrin.

→ Patricia LAUR fait part d'une demande de subvention émanant de l'association « l'Aveyron s'envole », présidée par Mathis CROUZET, dont le but est de faire participer une voiture au célèbre 4L Trophy afin d'apporter de l'aide aux enfants en attente d'être scolarisés au Maroc.

Le Conseil Municipal décide d'octroyer à cette association la somme de 180 euros (crédits pris sur la ligne 6574 à répartir).

→ M. CHAMBAUD, Directeur de la maison de repos à Ceignac se plaint de la présence importante de chats au sein de son établissement : voir ce qui peut être fait pour diminuer les effectifs.

→ Voici les diverses manifestations et réunions à prévoir :

Concert église de Calmont le dimanche 23/11 à 15 h.

Réunion pour la lettre municipale le 2/12 à 20 h 30 à la médiathèque.

Quine du téléthon le vendredi 5/12 à la salle des fêtes de Ceignac et déjeuner aux tripoux le samedi 6/12.

Mercredi 3/12 à 9 h en Mairie, réunion d'adjoints.

Jeudi 11/12 à 20 h 30 en Mairie, Conseil Municipal.

L'ordre du jour est épuisé ; la séance est levée à 0 h 15 mn.